



Droit a l'image et commercialisation

Par **GROU Yaëlle**, le **16/06/2009 à 10:48**

Bonjour,
Je souhaite commercialiser un produit avec un logo déjà existant, que je vais modifier légèrement. Que dois-je faire ? A qui m'adresser pour des accords d'utilisation ? Combien cela coute t'il ?

Par **frog**, le **16/06/2009 à 10:54**

[citation]avec un logo déjà existant, que je vais modifier légèrement.[/citation]
De quelle marque s'agit-il ?
[citation]A qui m'adresser pour des accords d'utilisation ?[/citation]
Au détenteur des droits, soit l'entreprise exploitant la marque en question.
[citation]Combien cela coute t'il ?[/citation]
Des sommes à six chiffres et plus quand il s'agit de grandes marques.
Sans accord, le produit que tu lanceras s'apparentera à de la contrefaçon. Et là, amende, prison, saisie.